



RÈGLES DE PARTICIPATION ET DE FONCTIONNEMENT DU TIRAGE

TITULAIRE DE LA LICENCE

Titulaire : Collège Notre-Dame-de-Lourdes

Numéro de licence : L-04038

INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ DE TIRAGE

Type de tirage : Tirage – billets électroniques

Nombre de billets mis en vente : 600

Lieu de vente : <https://www.ndl.qc.ca>

Période de vente : du 2 février 2026 à partir de 16 h au 9 mars 2026 à 23h59

Prix du billet : 25 \$

Utilisation des fonds : Soutenir la mission du Fonds de dotation Le Chapeau du Collège Notre-Dame-de-Lourdes : financer des activités destinées aux élèves et offrir des bourses d'aide financière pour permettre à des élèves de poursuivre leur scolarité au Collège.

SÉLECTION DES GAGNANTS

Mode de sélection : Électronique

Lieu : Collège Notre-Dame-de-Lourdes

Date et heure du tirage : vendredi 13 mars 2026 à 15 h

Ordre dans lequel les prix seront tirés :

Premier prix: un rabais de 4 750 \$ sur les frais de scolarité *ou*, au choix, un chèque d'un montant de 2 000 \$.

Deuxième prix : *Chèque-cadeau de 500 \$ offert par Raphaël U, fournisseur d'uniformes scolaires du Collège. Le chèque ne peut s'appliquer que sur l'achat d'articles de l'uniforme officiel du Collège Notre-Dame-de-Lourdes.*

Troisième prix : *Chèque-cadeau de 300 \$ offert par Coop Édouard-Montpetit.*

PRIX

Valeur totale des prix : jusqu'à 5 550 \$

Description :

- i. Premier prix: un rabais de 4 750 \$ sur les frais de scolarité *ou*, au choix, un chèque d'un montant de 2 000 \$.
 - ii. Deuxième prix : *Chèque-cadeau de 500 \$ offert par Raphaël U, fournisseur d'uniformes scolaires du Collège. Le chèque ne peut s'appliquer que sur l'achat d'articles de l'uniforme officiel du Collège Notre-Dame-de-Lourdes.*
 - iii. Troisième prix : *Chèque-cadeau de 300 \$ offert par Coop Édouard-Montpetit.*
-

RÉCLAMATION DES PRIX

Procédure :

- i. Détenir un billet gagnant valide (imprimé ou électronique);
 - ii. S'identifier au moyen d'une pièce d'identité officielle;
 - iii. Le gagnant du premier prix devra choisir entre un rabais de 4 750 \$ applicable exclusivement aux frais de scolarité ou un chèque d'un montant de 2 000 \$.
 - iv. Le deuxième et le troisième prix ne sont ni échangeables ni monnayables.
 - v. Réclamer son prix dans le délai de 90 jours suivant la date du tirage;
 - vi. Endroit : Collège Notre-Dame-de-Lourdes, 845, chemin Tiffin, Longueuil
 - vii. À défaut de pouvoir joindre le gagnant dans un délai raisonnable ou si le prix n'est pas réclamé dans les 90 jours suivant le tirage, celui-ci sera traité conformément aux règles de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).
-

CONDITIONS GÉNÉRALES

- i. Être âgée de 18 ans ou plus au moment de l'achat du billet;
- ii. Fournir des renseignements exactes et valides au moment de l'achat du billet (nom, numéro de téléphone et courriel);
- iii. Accepter l'ensemble des règles de participation et de fonctionnement du tirage.
- iv. Les billets sont en vente sur le site web du Collège Notre-Dame-de-Lourdes.
- v. S'assurer que le billet acheté est lisible, non altéré et comporte un numéro valide;
- vi. Conserver son billet (papier ou électronique), car il constitue la preuve d'admissibilité au tirage.
- vii. Aucun remboursement n'est possible après l'achat d'un billet.
- viii. Les billets altérés ou illisibles seront automatiquement rejetés.
- ix. Ce tirage est régi par la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Toute ambiguïté ou situation non prévue dans ces règles sera tranchée selon les directives de la RACJ et les lois applicables au Québec.